



# Projet éolien de Plancy-l'Abbaye (10)

*Vue sur la zone d'implantation potentielle*

LETTRE D'INFORMATION N°1

Avril 2024

## Un projet éolien à Plancy-l'Abbaye

En 2018, la commune de Plancy-l'Abbaye s'est prononcée favorablement à la réalisation d'une étude de faisabilité pour l'implantation d'un parc éolien.

**JP Energie Environnement** (JPee), producteur français et indépendant d'énergies 100 % renouvelables a étudié les contraintes, les servitudes et les sensibilités de la zone d'étude.

Les études environnementales (écologique, paysagère et acoustique) ont pu être menées suite à la réception de l'avis favorable de l'aviation militaire (condition nécessaire au développement du projet éolien).

Ces études ont permis de déterminer la faisabilité de ce projet en déterminant ses caractéristiques (modèle, nombre d'éoliennes, implantation, etc.).

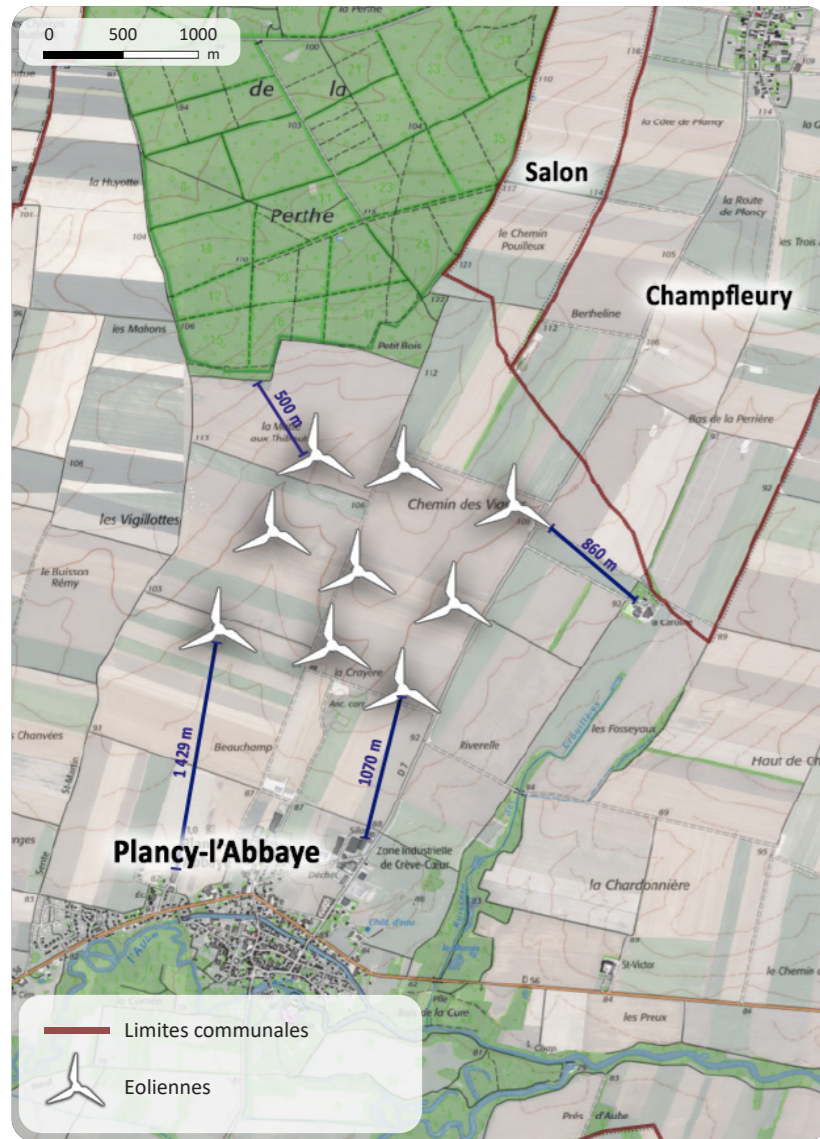
À la lumière des résultats de ces études, différentes variantes d'implantation ont été analysées et permettent aujourd'hui de définir un projet éolien adapté au territoire, en adéquation avec les enjeux humains et environnementaux du site.

Cette première lettre d'information a pour objectif de vous présenter les **caractéristiques de ce projet**, et ses **prochaines étapes**.

### Historique du projet

|                       |   |
|-----------------------|---|
| <b>Février 2018</b>   | Présentation du projet en conseil municipal et délibération favorable de la commune de Plancy-l'Abbaye ;  |
| <b>2018 - 2019</b>    | Rencontre des propriétaires et des exploitants agricoles concernés par la zone d'implantation du projet ; |
| <b>Janvier 2019</b>   | Point d'étape avec le maire ;   |
| <b>Septembre 2019</b> | Point d'étape en conseil municipal ;  |
| <b>Novembre 2019</b>  | Point d'étape avec le maire ;   |
| <b>Octobre 2021</b>   | Point d'étape avec le maire ;   |
| <b>Début 2022</b>     | Point d'étape avec le maire et lancement des études environnementales ;                                   |
| <b>Avril 2022</b>     | Installation du mât de mesure ;   |
| <b>Octobre 2023</b>   | Désinstallation du mât de mesure et point d'étape en conseil municipal ;                                  |
| <b>Novembre 2023</b>  | Point d'étape avec la communauté de communes Seine et Aube ;  |
| <b>Janvier 2024</b>   | Point d'étape avec le maire et délibération du conseil municipal en faveur d'une zone d'accélération EnR. |

## Implantation du parc éolien



## Caractéristiques techniques

|           |                         |             |
|-----------|-------------------------|-------------|
| Éoliennes | Nombre                  | 9 éoliennes |
|           | Modèle                  | Nordex N131 |
|           | Longueur des pales      | 65 mètres   |
|           | Hauteur en bout de pale | 180 mètres  |
|           | Puissance unitaire      | 3,6 MW      |
|           | Puissance totale        | 32,4 MW     |

|  |                   |
|--|-------------------|
| Equivalence consommation annuelle par personne (chauffage compris) | 24 000 personnes* |
| Tonnes de CO <sub>2</sub> évitées par an                           | 2 970 tonnes**    |
| Mise en service prévisionnelle                                     | 2026 - 2027       |
| Durée de vie   | 25 ans            |

\* Calcul basé sur la consommation électrique de la région Grand-Est  
 \*\* Calcul basé en comparaison avec le mix énergétique français

Initialement, le projet était constitué de 10 éoliennes. Dans l'objectif d'intégrer de manière optimale le parc éolien sur le territoire, il fut décidé de retirer une éolienne sur le sud de la zone d'implantation potentielle.

Ce retrait permet d'augmenter significativement les distances aux premières habitations du village. La réglementation fixe une distance minimum de 500 mètres entre une éolienne et une habitation. Les éoliennes sont désormais situées à **plus de 850 mètres de la ferme de la Caroline**, et à **plus de 1 000 mètres des premières habitations du village de Plancy-l'Abbaye**.

## Installation d'un mât de mesure

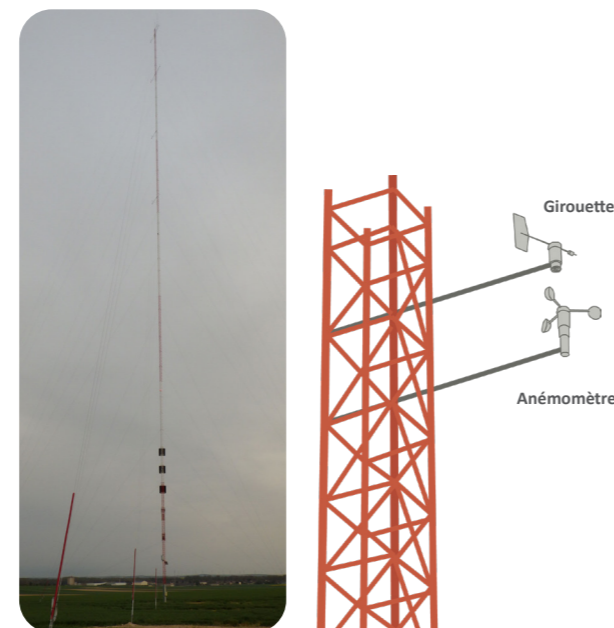
Afin de qualifier la puissance et la direction des vents, et d'étudier l'activité des chauves-souris en altitude, un mât de mesure de 142,50 mètres a été installé en avril 2022.

Cette structure métallique est composée de girouettes et d'anémomètres permettant de mesurer l'orientation et la vitesse des vents.

Dans le cadre de l'étude écologique, le mât de mesure permet de positionner des capteurs à ultrasons qui suivent et enregistrent l'activité des chauves-souris en altitude.

L'enregistrement a été réalisé sur un cycle complet d'activité des chiroptères d'avril 2022 à avril 2023 (avec une désinstallation du matériel d'écoute en hiver pour éviter le gel). Le système d'enregistrement est constitué d'un enregistreur SM3bat et de deux microphones ultrasonores (SMM-U2) dont l'un est placé près du sol à environ 5 mètres de hauteur, et l'autre à hauteur du rayon de rotation des pales d'éolienne, à 80 mètres.

Le mât de mesure a été démonté en octobre 2023, après une année et demi de mesure du gisement en vent et d'écoute en altitude pour les chiroptères.

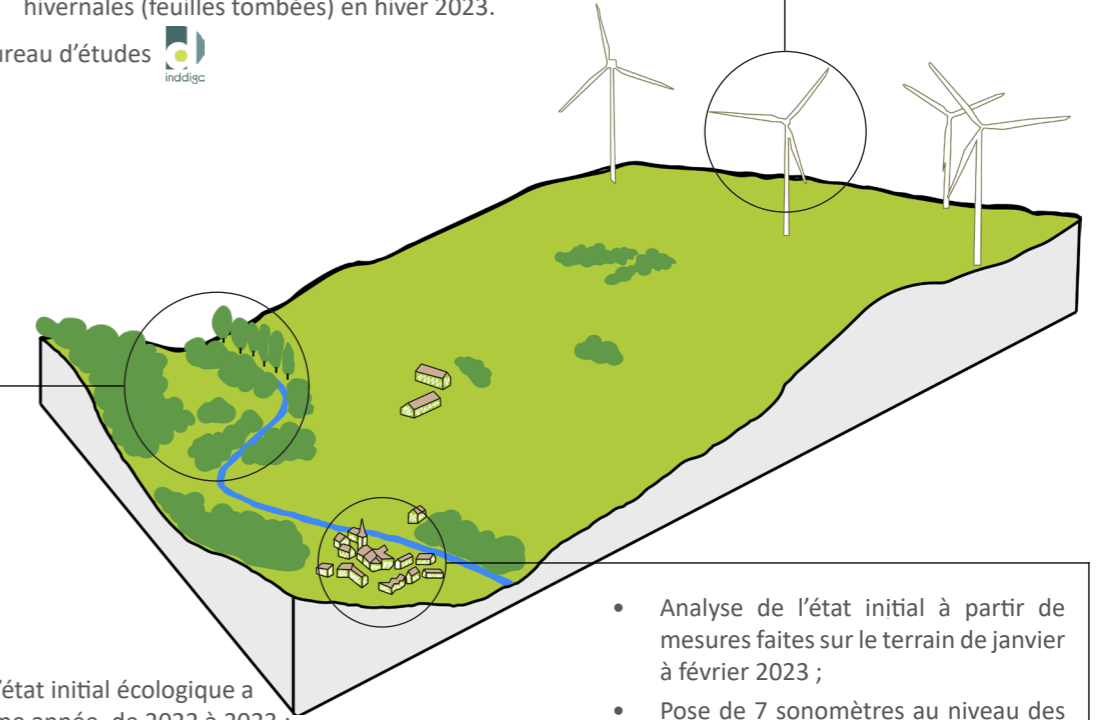


## Les études menées

Étude paysagère

- Recensement des sensibilités du territoire (sites et monuments patrimoniaux) ;
- Délimitation du périmètre d'étude en fonction des sensibilités du territoire recensées ;
- 60 simulations visuelles depuis les entrées et les sorties des villages, depuis les axes routiers et les monuments historiques, réalisées lors d'une campagne de photos hivernales (feuilles tombées) en hiver 2023.

Bureau d'études Inddige



Étude écologique

- L'inventaire de l'état initial écologique a eu lieu durant une année, de 2022 à 2023 ;
- De nombreux passages d'écologues sur site ont été effectués : 3 sorties pour les habitats naturels et la flore, 34 sorties pour l'observation de l'avifaune, 12 sorties pour l'observation des chiroptères et 1 sortie pour les mammifères, insectes, amphibiens et reptiles ;
- Un dispositif d'écoute en continu a été mis en place en lisière pour détecter de façon permanente les chiroptères durant les périodes d'activité ;
- Enfin, un capteur à ultrasons (SM3BAT), qui suit et enregistre l'activité des chauves-souris en altitude, est resté sur le mât de mesure durant toute la période d'installation.

Bureau d'études ENVOI ENVIRONNEMENT

Étude acoustique

- Analyse de l'état initial à partir de mesures faites sur le terrain de janvier à février 2023 ;
- Pose de 7 sonomètres au niveau des habitations les plus proches de la zone d'implantation potentielle.

Bureau d'études VENATHEC

## Prochaines étapes

- Dépôt du Dossier de Demande d'Autorisation Environnementale auprès des services de l'Etat ;
- Obtention de la recevabilité du dossier ;
- Enquête publique ;
- Commission départementale de la nature, des paysages et des sites ;
- Délivrance de l'autorisation environnementale.

## Les retombées économiques du parc éolien de Plancy-l'Abbaye

L'implantation de 9 éoliennes de 3,6 MW génèrera des retombées économiques locales annuelles pour le territoire :

- Environ 155 000 € / an de revenus liés à la fiscalité, à la convention de servitudes et au poste de livraison ;
- Environ 132 000 € / an de revenus fiscaux pour la communauté de communes Seine et Aube ;
- Environ 79 000 € / an de revenus fiscaux pour le département de l'Aube.

Ces retombées seront un levier financier pour la commune de Plancy-l'Abbaye dans un contexte de baisse continue des dotations de l'État. Elles permettront notamment de :

- Financer des travaux et/ou aménagements prioritaires ;
- Planifier des projets de développement sur le long terme (aménagement, équipements et services à la population, entretien du patrimoine, efficacité énergétique, etc.).

## Les règles de démantèlement des parcs éoliens

La réglementation impose de retirer l'intégralité de la fondation et de remplacer les terres excavées par des terres de même caractéristiques que celles du terrain.

Les garanties financières sont constituées et ne sont utilisées que dans l'hypothèse d'une défaillance de l'exploitant du parc éolien. Le montant de ces garanties est proportionnel à la puissance des éoliennes selon la formule suivante :

Coût unitaire de démantèlement =  $(75\ 000 + 25\ 000 \times (\text{Puissance unitaire installée en MW} - 2))$



Cette formule couvre le coût total du démantèlement déduit de la vente des composants des éoliennes aux filières de revalorisation (acier, béton, etc.). En effet, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2024, la réglementation impose une valorisation de 95 % de la masse de l'éolienne.

Retrouvez toutes les informations sur le site internet dédié :

[www.plancy-abbaye-10.parc-eolien-jpee.fr](http://www.plancy-abbaye-10.parc-eolien-jpee.fr)



est un producteur indépendant français d'énergies renouvelables, éthique et engagé. Depuis 2004, l'entreprise développe, finance, construit et exploite des parcs éoliens et des centrales photovoltaïques.

En 2023, JPee a produit 790 000 MWh, l'équivalent de la consommation annuelle de 355 500 habitants. Avec ses 155 collaborateurs répartis sur 7 agences, un portefeuille de projets en construction et en développement en forte croissance, JPee poursuit son engagement au service des territoires, et ambitionne pour 2026 une capacité installée d'1 GW de projets solaires et éoliens et de 2 GW pour 2030.



En juin 2023, JPee ouvre son capital à la Banque des Territoires à hauteur de 34 %. Liés depuis 2013 par un partenariat de co-investissement, les deux acteurs franchissent une nouvelle étape afin de soutenir les fortes ambitions de JPee et d'accélérer son activité.

## Contact

Agence JPee Paris  
1 bis passage Duhesme  
75018 Paris

Frédéric Dorotte  
Chef de projet éolien  
[frederic.dorotte@jpee.fr](mailto:frederic.dorotte@jpee.fr)